

Licenciemenr inaptitude en mp suite a consolidarion

Par Mel issa, le 16/11/2023 à 14:33

Bonjour,

Le médecin du travail peut il me licencier pour inaptitude à mon poste de travail en maladie professionnelle malgré une consolidation du médecin conseil.

Merci pour votre réponse

Par Marck.ESP, le 16/11/2023 à 15:31

Bienvenue

L'employeur peut licencier, le médecin du travail ne le peut pas, mais il peut déclarer un salarié inapte à reprendre son poste de travail. L'employeur doit obtenir une autorisation de l'inspecteur du travail, qui prend en compte l'avis du médecin et ne peut licencier que dans l'impossibilité de lui proposer un emploi compatible avec son état de santé, ou du refus par le salarié de l'emploi proposé.

[quote]

malgré une consolidation du médecin conseil.

[/quote]

Si le médecin conseil estime que le salarié est consolidé, cela peut remettre en question l'avis d'inaptitude du médecin du travail.

Par Cousinnestor, le 16/11/2023 à 16:06

Hello!

Melissa, vote dossier de MP géré par la Sécurité Sociale et votre aptitude médicale suivie par le médecin du travail n'ont pas de rapport entre eux, même si évidement ils vous concernent tous les deux sur un plan médical.

De son coté votre employeur n'est en charge ni de l'un ni de l'autre, par contre lui gère votre emploi dans son entreprise et peut par exemple vous licencier pour un motif légitime (une inaptitude à tout poste dans l'entreprise en est un).

Marck, je ne comprends pas l'éventuel impact que pourrait avoir la consolidation d'une MP sur l'aptitude médicale d'un salarié.

A+